



Communiqué de presse du 16.10.2020

Nouveaux concours de l'Éducation nationale : véritables concours ou entretien d'embauche déguisé?

Les projets d'arrêtés des concours de l'enseignement, réclamés par les organisations syndicales depuis le début des « concertations » sur la « réforme » de la formation des enseignants et des CPE, ont été diffusés *via* certaines directions d'INSPÉ depuis le 9 octobre.

Ces projets d'arrêtés comportent la création d'une nouvelle épreuve orale d'admission fortement coefficientée, devant un jury pouvant comprendre des personnels RH. Celle-ci vise à apprécier « *la capacité du candidat à pouvoir se projeter dans le métier du professeur[...] s'intégrer dans un collectif de l'établissement. À montrer que c'est un projet mûrement réfléchi et à faire partager au jury son envie d'enseigner* ». Une telle épreuve ne peut qu'entraîner des réponses formatées censées correspondre aux attentes d'un jury. Les jugements portés ne peuvent être que très subjectifs ou convenus.

S'y ajoute l'exigence pour les candidats admissibles de fournir au jury une « fiche » de candidature dans laquelle ils doivent indiquer les études qu'ils ont suivies, les stages qu'ils ont effectués et plus largement leurs expériences professionnelles. Cette fiche introduit une rupture du principe d'égalité entre les différents candidats, autorisant de fait une sélection *a priori* sur leur profil. Volonté cachée du ministère de privilégier les candidats issus des différents dispositifs mis en place depuis 2 ans : AED pré-pro, contractuels alternants. Sinon de quelle expérience pourrait se prévaloir un étudiant qui n'aurait pas suivi ces parcours ?

Pour les syndicats de la FSU, SNES-SNEP-SNESup-SNUipp-SNUEP, l'oral d'entretien ne correspond pas aux besoins d'un concours de la Fonction publique et la fiche de candidature rompt tout principe d'égalité. Nous demandons à ce que les arrêtés soient revus de toute urgence et que la fiche de candidature soit retirée.